



## Liste des dossiers à fournir pour le financement Tamwil Akari Maskane :

### A- Pièces communes :

- Un formulaire de demande de financement, (fourni par la CNEP-Banque et signé par le client) ;
- Un acte de naissance n°12 ;
- Un certificat de résidence datant de moins de 03 mois ;
- Une copie de la carte de sécurité sociale ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du permis de conduire en cours de validité ;
- Une (01) photo d'identité ;
- Un chèque barré du compte abritant la domiciliation du revenu ;
- Un relevé de compte bancaire ou postal abritant le revenu du ou des demandeurs, sur une durée de douze (12) mois ;
- Un devis estimatif établi par le notaire indiquant ses honoraires, les droits d'enregistrement et de publication le cas échéant, payable par la Banque en sa qualité de premier acheteur ;
- Un devis estimatif établi par le notaire indiquant ses honoraires, les droits d'enregistrement et de publication, payable par le client en sa qualité de deuxième acheteur.
- Un formulaire d'autorisation de prélèvement sur le compte chèque, signé par le client et légalisé au niveau des services l'état civil (fourni par la CNEP-Banque) ;
- Le formulaire d'adhésion à l'assurance contre le risque décès et invalidité absolue et définitive « IAD » si le client opte pour une compagnie d'assurance conventionnée avec la CNEP-Banque ;

### B- Justificatif du revenu et de l'activité

#### • Concernant les Salariés :

- Une attestation de travail récente ;
- Trois (03) dernières fiches de paie ;
- Un relevé des émoluments.

#### • Concernant les Retraités :

- Une attestation de pension.

#### • Concernant les Commerçants, artisans et Professions libérales :



- Un avertissement fiscal ou certificat d'imposition « C20 » des trois (03) dernières années pour les commerçants et des deux (02) dernières années pour les professions libérales ;
- Une copie du registre de commerce pour les commerçants ;
- Une copie de l'agrément ou décision d'installation pour les professions libérales ;
- Une copie de la carte fiscale ;
- Un original de l'attestation de mise à jour CASNOS & CNAS ;
- Un original de l'extrait de rôles apuré, en cours de validité, délivré par les services des impôts ;
- Une copie de la carte d'artisan délivrée par la chambre de l'artisanat et des métiers pour les artisans ;
- Les statuts de la société, les Procès-Verbaux de distribution des dividendes/bénéfices des trois (3) dernières années dûment validés par un commissaire aux comptes et les quittances des impôts justifiant le paiement de l'impôt sur le Revenu Global « IRG » pour les personnes détenant des parts dans des sociétés.

● **Pièces concernant les algériens non-résidents :**

- Tous document justifiant la résidence, l'activité et le revenu dûment authentifiés par le consulat d'Algérie dans le pays de résidence ;
- Une procuration notariée désignant un mandataire. Le mandataire doit être résident en Algérie et doit présenter, en plus de la procuration notariée, une copie de la pièce d'identité, un acte de naissance et un certificat de résidence.

**C- Pièces concernant le bien objet du financement :**

● **Achat d'un logement auprès d'un particulier :**

- Une fiche de renseignement signée par la Banque et le vendeur désignant du logement, son prix de cession et le délai de validité de l'offre (formulaire fourni par la CNEP-Banque) ;
- Un certificat négatif d'hypothèque récent du logement ou du terrain d'assiette du logement objet de la transaction ;
- Une assurance « CAT-NAT » couvrant le bien objet de la demande de financement et ayant une durée de validité de trois (03) mois au minimum ;
- Un rapport d'évaluation du logement à acquérir établi par un bureau d'études agréé auprès des tribunaux et conventionné avec la CNEP-Banque (liste fournie par la CNEP-Banque)

➤ **Cas d'un logement ancien :**



- Une copie de l'acte de propriété du logement à financer au nom du vendeur, enregistré et publié, et une copie du livret foncier ou à défaut, le certificat cadastral n°6 (CC6) ;
- **Cas d'un logement construit et achevé :**
  - Une copie de l'acte de propriété du terrain d'assiette au nom du vendeur sur lequel la construction du logement est édifée enregistré et publié, et une copie du livret foncier ou à défaut, le certificat cadastral n°6 (CC6) ;
  - Une copie du certificat de conformité délivré par les services de la commune territorialement compétente ;
- **Cas d'un logement en cours de construction :**
  - Une copie de l'acte de propriété du terrain d'assiette au nom du vendeur sur lequel la construction du logement est édifée enregistré et publié, et une copie du livret foncier ou à défaut, le certificat cadastral n°6 (CC6) ;
  - Une copie du permis de construire ;
- **Achat d'un logement promotionnel achevé :**
  - L'attestation d'affectation du logement délivrée par le promoteur au nom de la Banque ;
  - L'état descriptif de division du projet (EDD) ;
  - La copie du certificat de conformité du programme immobilier ;
  - Le certificat négatif d'hypothèque du terrain d'assiette du programme immobilier.
- **Achat d'un logement dont la CNEP-Banque est propriétaire :**
  - L'attestation d'affectation du logement au nom du client.